

LIBÉRIA.

Les réfugiés libériens doivent obtenir l'asile

Index AI : AFR 05/03/96

Amnesty International a déclaré aujourd'hui que les milliers de réfugiés qui ont fui le conflit au Libéria continuent de se voir refuser l'asile dans les autres pays d'Afrique de l'Ouest. L'Organisation ajoute que les droits fondamentaux de nouveaux réfugiés libériens risquent d'être menacés de la même façon dans les prochains jours.

La Convention de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique précise que « nul ne peut être soumis par un État membre à des mesures telles que le refus d'admission à la frontière, le refoulement, ou l'expulsion, qui l'obligeraient à retourner ou à demeurer dans un territoire où sa vie, son intégrité corporelle ou sa liberté seraient menacées [...] ».

« Le Ghana, la Sierra Leone, la Côte-d'Ivoire et les autres pays d'Afrique de l'Ouest qui sont parties à cette convention risquent d'enfreindre les règles qu'ils ont eux-mêmes édictées », a déclaré Amnesty International.

Quelque 150 réfugiés libériens qui se trouvent à bord du Victory Reefer, arrivé le 11 mai à proximité des côtes de la Sierra Leone, sont retenus à bord du bateau ou sur le quai, les autorités leur refusant le droit de débarquer et de solliciter l'asile. Seuls les ressortissants sierra-léoniens ont été autorisés à débarquer le 14 mai lorsque le bateau a pu accoster à Freetown.

Un autre bateau transportant 88 réfugiés libériens est arrivé le 21 avril à Freetown, capitale de la Sierra Leone. Il a été retenu en mer pendant trois jours avant que les Libériens ne soient autorisés à débarquer.

Plus de 1 800 Libériens qui fuyaient la guerre dans leur pays ont, le 5 mai, quitté Monrovia, la capitale, à destination du Ghana. Ils ont été renvoyés en haute mer cinq jours plus tard après que les autorités ivoiriennes eurent refusé d'autoriser les passagers à débarquer pour demander l'asile. Le navire, le Bulk Challenge, a été contraint d'accoster pour des réparations urgentes, et des femmes et des enfants ont été autorisés à débarquer. Malgré les appels lancés par le Haut Commissaire pour les réfugiés des Nations unies (HCR) et par des organisations non gouvernementales, les autorités ivoiriennes ont refusé de laisser d'autres réfugiés entrer dans leur pays.

Le 15 mai, le gouvernement ivoirien a déclaré qu'il fermait sa porte à tous les réfugiés fuyant le conflit libérien. Le ministre des Affaires étrangères aurait déclaré : « Nous n'avons de leçons à recevoir de personne dans le domaine humanitaire. » Tout en reconnaissant l'aide humanitaire accordée par la Côte-d'Ivoire aux 305 000 réfugiés libériens se trouvant sur son territoire, Amnesty International rappelle aux autorités ivoiriennes qu'elles doivent respecter leur obligation internationale de protéger les autres Libériens qui sont contraints de fuir pour échapper aux graves atteintes aux droits de l'homme commises dans leur pays.

Le Bulk Challenge a poursuivi sa route jusqu'au port ghanéen de Takoradi où, le 12 mai, les autorités n'ont pas permis aux passagers de solliciter l'asile. Ceux-ci ont finalement pu débarquer le 14 mai, après que le HCR et des gouvernements étrangers eurent proposé leur aide. Les autorités ghanéennes avaient exprimé la veille leur intention de renvoyer les Libériens à Monrovia en affirmant que la Force ouest-africaine d'interposition (ECOMOG) pouvait garantir leur sécurité dans la capitale libérienne.

Ces retards constituent des mesures restrictives et une forme de détention effectuée dans des conditions inhumaines. Les droits de ces réfugiés sont une nouvelle fois violés, ce qui peut dissuader d'autres personnes de faire une demande d'asile.

L'exode récent du Libéria de plusieurs milliers de personnes, parmi lesquelles figurent de nombreux étrangers, notamment des ressortissants de pays d'Afrique de l'Ouest, est la conséquence directe de la reprise de la guerre civile après l'échec de l'accord de paix conclu en août 1995 et de l'intensification des combats. Les affrontements entre factions, qui ont repris au début d'avril 1996 à Monrovia, ont coûté la vie à de nombreuses personnes et en ont laissé beaucoup d'autres blessées et handicapées. La population civile est terrorisée. Les pillages et les vols à main armée sont très fréquents, et il est probable que de nombreuses personnes ont été victimes d'homicides délibérés et arbitraires. On assiste par ailleurs à une recrudescence des combats dans d'autres régions du Libéria en proie à la guerre civile depuis 1989.

L'Organisation appelle tous les pays à assumer leurs responsabilités découlant du droit international et à veiller à ce qu'aucun individu ne soit renvoyé contre son gré au Libéria où il risquerait d'être victime de violations graves de ses droits fondamentaux, notamment d'homicide délibéré et arbitraire ou d'actes de torture et de mauvais traitements.

« Les réfugiés doivent pouvoir solliciter l'asile, qui est un droit fondamental, sans faire l'objet d'aucune discrimination du fait de leurs opinions politiques, de leur nationalité ou de leur pays d'origine », conclut Amnesty International. |